

## **Devenez propriétaire avec l'éco-PASS !**

La Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée et le Département de la Vendée ont mis en place d'un dispositif qui facilite et soutient votre projet d'accession à la propriété.

Vous bénéficiez d'une part d'un accompagnement financier, juridique et technique par les conseillers de l'ADILE et d'autre part d'une subvention minimum de 3000 € si vous répondez aux critères ci-après :

- vous êtes primo-accédants,
- vos revenus respectent les plafonds de ressources Prêt à Taux Zéro\*,
- le logement concerné doit avoir été construit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Les transformations d'usage permettant de transformer un bâti en logement sont également éligibles.
- vous vous engagez à l'occuper à titre de résidence principale,
- vous faites réaliser des travaux d'amélioration énergétiques par des professionnels qui permettront d'atteindre un gain énergétique de minimum 25%.
- Votre demande de subvention doit être déposée avant la signature de l'acte notarié (achat de la maison).

Pour en bénéficier, vous devez préalablement retirer un dossier de demande d'aide au siège de la communauté de communes du Pays de Fontenay Vendée où vous projetez votre opération puis prendre rendez-vous à l'ADILE au 02.51.44.78.78